

# Baccalauréat universitaire en Médecine

## 3<sup>e</sup> année (BMed3) – 2024-2025

directive concernant le déroulement des modules et des examens

La 3<sup>e</sup> année du Baccalauréat universitaire en Médecine comporte 9 modules. Chaque module est évalué séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2024 – 2025.

Pour commencer la 3<sup>e</sup> année du Baccalauréat universitaire, l'étudiant·e doit avoir accompli le stage pratique de soins aux patient·es. Le formulaire, qui doit être signé par le/la responsable du stage et envoyé à l'Unité des compétences cliniques (UCC), est disponible sur le site internet de l'École de médecine.

### Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen des deux sessions de l'année académique (janvier-février et avril-mai) sont publiées en temps opportun sur le site de l'École de médecine. L'inscription aux deux sessions d'examens est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant.

Les étudiant·es en échec simple sont de même automatiquement inscrit·es aux examens de la session correspondante de l'année suivante pour tous les modules pour lesquels ils/elles n'ont pas obtenu de crédits ECTS.

### Justification d'indisposition pendant les examens

Si un·e étudiant·e se sent tout à coup mal pendant un examen, il/elle peut quitter l'épreuve au plus tard à mi-temps de l'examen après avoir averti le/la responsable de la salle et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez un·e médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui témoigne de son incapacité à présenter cet examen. Pour pouvoir être admis, ce certificat doit être délivré à l'Unité des évaluations des apprentissages (UnEvAp) dans les 3 jours ouvrables qui suivent l'examen, et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens.

### Règles de compensation concernant les examens écrits pour les étudiant·es Mobilité IN

Dans un souci d'égalité de traitement entre les étudiant·es en Mobilité IN et les étudiant·es de médecine lausannois·es, le principe suivant est appliqué sous réserve (1) d'avoir suivi une année académique complète, (2) d'avoir participé à au moins 4 examens écrits et (3) d'avoir validé tous les modules du programme de Mobilité IN (selon le « *learning agreement* ») :

Si un·e étudiant·e échoue à l'examen d'un seul module pour au maximum 5 points-qcm au-dessous de la limite inférieure du barème du 4, ce module est considéré comme acquis si le/la candidat·e est au bénéfice d'au moins 5 points-qcm compensatoires au-dessus du barème du 4 sur l'ensemble des autres examens écrits auxquels il/elle a pris part. Il n'y a pas de compensation possible pour l'examen ECOS : les résultats de l'examen ECOS ne sont donc pas transformés en points-qcm.

### Publication des résultats

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUNIL. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année apparaît sur le site MyUNIL après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·es qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site de l'École de médecine. Ils/elles doivent s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

## DESCRIPTIF DE L'ANNEE

### Module B3.1 « Cœur-Poumons »

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen sur tablette informatique (CBA) : Questions à Choix Multiples (QCM) et Questions de Raisonnement Clinique (QRC).
<b>Nombre de crédits</b>	8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Janvier-février 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 3 <sup>e</sup> année du Baccalauréat.

### Module B3.2 « Douleurs abdominales »

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen CBA : QCM et QRC.
<b>Nombre de crédits</b>	7 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Janvier-février 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 3 <sup>e</sup> année du Baccalauréat.

### Module B3.3 « Inflammation »

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen CBA : QCM et QRC.
<b>Nombre de crédits</b>	8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Janvier-février 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 3 <sup>e</sup> année du Baccalauréat.

### Module B3.4 « Fonctions supérieures du système nerveux »

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen CBA : QCM et QRC.
<b>Nombre de crédits</b>	8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Avril-mai 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 3 <sup>e</sup> année du Baccalauréat.

### **Module B3.5 « Croissance et développement »**

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen CBA : QCM et QRC.
<b>Nombre de crédits</b>	8 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Avril-mai 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 3 <sup>e</sup> année du Baccalauréat.

### **Module B3.6 « MSC et Recherche en santé : Recherche clinique, MSC - Immersion communautaire »**

<b>Type d'évaluation</b>	<b>Pour le sous-module « Recherche clinique »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Travaux à compléter sur la plateforme Moodle.</li></ul> <b>Pour le sous-module « MSC - Immersion communautaire »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentations écrite et orale du travail de terrain effectué en groupes pendant le module.</li></ul>
<b>Nombre de crédits</b>	7 crédits ECTS octroyés selon les critères de validation du module définis dans les cahiers de module respectifs.
<b>Rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 3 <sup>e</sup> année du Baccalauréat.

### **Module B3.7 « MSC Médecine et santé communautaires – Épidémiologie, prévention et médecine communautaire »**

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen écrit : QCM et Questions à Réponses Ouvertes Courtes (QROC).
<b>Nombre de crédits</b>	5 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
<b>Examen</b>	Janvier-février 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 3 <sup>e</sup> année du Baccalauréat.

### **Module B3.8 « Compétences cliniques »**

<b>Type d'évaluation</b>	1 examen clinique objectif structuré (ECOS).
<b>Nombre de crédits</b>	6 crédits ECTS octroyés aux conditions cumulatives suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Participation attestée aux activités du module B3.8 (feuilles de présence signées). Une absence par semestre, annoncée à l'avance, peut être acceptée pour juste motif. Dans le cas d'une deuxième absence dans le même semestre, un document justificatif sera exigé. Au-delà de deux absences par semestre, un rattrapage devra être accompli ;</li><li>• Validation des activités PULS (Portfolio de l'Université de Lausanne pour les Skills) impliquant la rédaction de 2 rapports de synthèse et la participation aux 2 séances de mentorat ;</li><li>• Obtention de la note 4 au moins à l'examen ECOS.</li></ul>
<b>Objectifs évalués</b>	Les objectifs d'apprentissage des activités de compétences cliniques, tels que définis dans le cahier de module.
<b>Examen</b>	Mai 2025.
<b>Examen de rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 3 <sup>e</sup> année du Baccalauréat.

### **Module B3.9 « Cours à option »**

<b>Type d'évaluation</b>	Travail personnel (ou de groupe) dont le format est laissé libre aux responsables de cours à option et annoncé en début de programme par ces dernier·es.  Pour les cours à option pris en dehors du programme de l'École de médecine, se référer aux modalités d'évaluation spécifiques de chaque cours à option.
<b>Nombre de crédits</b>	3 crédits ECTS octroyés en cas de validation du travail personnel (ou de groupe) et de participation attestée, grâce au système de contrôle des présences en ligne, aux séances du cours à option attribué. Une absence annoncée à l'avance peut être acceptée pour juste motif. En cas d'une éventuelle deuxième absence, un document justificatif sera exigé. Au-delà de deux absences, un travail complémentaire devra être accompli et la situation sera évaluée par la Direction de l'École de médecine. Pour les cours à option pris en dehors du programme de l'École de médecine d'autres conditions d'évaluation peuvent prévaloir pour l'obtention des crédits ECTS.
<b>Rattrapage</b>	L'année suivante avec les étudiant·es de 3 <sup>e</sup> année du Baccalauréat.